

Angers, le 21 septembre 2015

académie
Nantes



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Maine-et-Loire

éducation
nationale



Division des Élèves et du
2nd degré
Service des Élèves et de la
Scolarité
Pôle actions culturelles et
éducatives

Dossier suivi par
Martine NORMAND

tél. : 02.41.74.35.46

Mail : cnrd49@ac-nantes.fr

Cité Administrative
15 bis rue Dupetit-Thouars
49047 ANGERS Cedex

Le directeur académique adjoint
des services de l'Éducation nationale
de Maine-et-Loire

à

Mesdames et Messieurs les professeurs
d'histoire géographie
Mesdames et Messieurs les professeurs
documentalistes
S/c de Mesdames et Messieurs
Les chefs d'établissements

Objet : Concours National de la Résistance et de la Déportation
année scolaire 2015-2016

J'attire votre attention sur la circulaire ministérielle annuelle relative au concours cité en
objet parue au B.O.E.N n° 25 du 18 juin 2015.

La date des épreuves individuelles a été fixée au **vendredi 25 mars 2016**.

Cette année, le thème retenu par le jury national est :

« **Résister par l'art et la littérature** ».

Ce concours mis en place en 1961 demeure un de ceux auxquels j'attache une importance
particulière. Il a pour objectif de perpétuer chez les jeunes français la mémoire de la Résis-
tance et de la déportation afin de leur permettre de s'en inspirer et d'en tirer des leçons
civiques dans leur vie actuelle.

Si le sujet élaboré par la commission académique doit être impérativement tenu confidentiel
jusqu'au **vendredi 25 mars 2016**, en revanche, il est recommandé aux enseignants d'aider
leurs élèves à préparer l'épreuve à partir du thème national. Les travaux collectifs peuvent
être préparés dès le premier trimestre. Les travaux des élèves doivent être déposés à la
direction académique au plus tard le **vendredi 1^{er} avril 2016**.

Les démarches personnelles de recherches de témoignages, notamment auprès d'anciens
résistants et déportés doivent être privilégiées. Les investigations auprès des archives dé-
partementales sont essentielles.

Toutes les modalités pratiques, notamment l'inscription des élèves, se trouvent sur le site
de la direction académique :
<http://www.ia49.ac-nantes.fr>
rubrique vie pédagogique- concours, prix et actions pédagogiques.

Je vous remercie vivement de votre engagement dans ce concours.

Le directeur académique adjoint

Thierry CLAVERIE